



Rapport de la Commission n° 59

Chargée de l'examen du postulat de Valentin Christe : « Mettre fin à la délinquance du centre-ville : pour une fermeture immédiate du local d'injection de la Riponne »

Présidence :	M. Louis DANA (soc.)
Membres présents :	Mme Virginie ZÜRCHER (rempl. Mme Racine – soc.) ; Mme Preeti DAMON (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Prisca MORAND (rempl. M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; M. Olivier THORENS (Les Verts) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; Mme Coralie DUMOULIN (rempl. M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme. Franziska MEINHERZ (rempl. Mme Léonie KOVALIV (EàG) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés :	--
Municipale :	Mme Émilie MOESCHLER, municipale en charge SPORT ET COHESION SOCIALE
Invité-e-s :	Mme Salomé DONZALLAZ, responsable dispositif addiction M Olivier CRUCHON, chef de service SISP
Notes de séances :	M. Mathieu CENTELIGHE

Salle des Commissions – Hôtel de Ville de Lausanne
Mercredi 29 avril 2026 – 12h00 à 12h56

Après s'être assuré que la commission ne voyait pas d'un mauvais œil le fait de remplacer une collègue pour la conduite des débats, le président ouvre la séance en donnant la parole au postulant.

Ainsi, l'Espace de consommation sécurisé (ECS) de la Riponne contribuerait aux nuisances observées dans l'hypercentre lausannois. Il constituerait en outre un point de concentration des comportements problématiques liés à la consommation de produits stupéfiants. La rédaction de ce texte entend donner suite à nombreuses plaintes de riverains ainsi qu'à la dégradation générale de l'atmosphère dans l'espace public observée par le postulant. Si ce dernier reconnaît toutefois une amélioration générale à la suite des mesures prises par la Municipalité dans le courant de l'année 2025, ces dispositions ne sont pas suffisantes.

Si plusieurs membres de la commission reconnaissent l'existence de problèmes importants dans le secteur de la Riponne, plusieurs commissaires contestent toutefois que la fermeture pure et simple de l'ECS constitue une solution. En effet, cela tendrait simplement à déplacer le problème ailleurs. Toujours selon ces commissaires, il est important de pouvoir conserver un lieu de consommation sécurisé proche du centre-ville, notamment pour ne pas rompre le contact avec les personnes consommatrices. Il est d'ailleurs rappelé que la consommation de produits stupéfiants est d'abord une question de santé publique plutôt qu'une question à laquelle l'on doit répondre sous l'angle sécuritaire. Certains commissaires parlent même de « pensée magique » lorsque l'on imagine que le fait de supprimer l'ECS de la Riponne ferait disparaître la consommation de drogues à Lausanne ou les questions liées à la sécurité de l'espace public.



Selon certains commissaires, les réponses municipales aux questions soulevées par la consommation de drogues à Lausanne sont trop lentes et pas assez volontaires. Ces mêmes commissaires avancent que la présence policière doit évidemment constituer une réponse. Mais cette dernière ne peut être la seule à s'inscrire dans la durée. Toutefois, une fermeture abrupte de cet ECS sans solution de remplacement n'est pas satisfaisante. Si certaines de ces voix risquent de soutenir le présent texte, c'est surtout pour inciter la Municipalité à être plus agile dans les réponses apportées aux questions soulevées ici.

Pour la Municipale en charge, un large consensus existe quant aux objectifs à poursuivre. Ainsi, il convient d'améliorer la prise en charge des personnes consommatrices tout en réduisant les nuisances dans l'espace public. Elle rappelle que la stratégie municipale en la matière doit être votée très prochainement par le Conseil communal. Cette dernière a d'ailleurs été élaborée en étroite collaboration avec Addiction Suisse et de nombreuses autres entités collaboratrices telles que des institutions parapubliques, le Canton, des professionnels actifs sur le terrain et autres acteurs de la santé. Elle reconnaît toutefois que les équipes sur le terrain souhaitent être davantage associées aux réflexions stratégiques.

La Municipale en charge défend une approche coordonnée, fondée notamment sur le *case management*, soit un suivi individualisé des situations les plus complexes. Elle considère ainsi qu'une réponse efficace ne peut être fondée qu'avec de bonnes synergies mises en place avec le canton et les autres communes, mais aussi avec le système de santé au sens large. Les solutions doivent aussi être dégagées par un regroupement des prestations. Aussi, le projet de la Municipalité est de regrouper en un lieu unique des prestations de santé, un accompagnement social, des dispositifs de réorientation ou encore un hébergement d'urgence adapté aux personnes consommatrices. La Ville recherche d'ailleurs actuellement un lieu pouvant satisfaire toutes les offres susmentionnées dans l'hypercentre. Les habitants, les professionnels ainsi que le Conseil communal seront consultés avant toute décision définitive.

Pour répondre à un commissaire qui demandait des chiffres sur les consommations effectuées dans les ECS lausannois, il est mentionné 200 consommations quotidiennes à la Riponne et 80 au Vallon. Ces deux sites sont donc complémentaires selon les services de la Direction. L'importance des prestations annexes est une nouvelle fois soulignée.

La discussion s'oriente ensuite sur les critères d'accès que la Municipalité cherche à tester dans le cadre de sa stratégie Drogues et espace public susmentionnée. Le projet doit d'ailleurs être soumis prochainement au vote du conseil. Ces critères devraient être accompagnés de nombreuses exceptions ainsi que d'un suivi personnalisé pour chaque personne concernée. Selon la Municipale en charge, l'objectif premier n'est pas la restriction mais l'amélioration de l'identification et de l'accompagnement des personnes usagères. Cette vision des choses n'est absolument pas partagée par une partie des commissaires présents. En effet, la mise en place de ces critères ne serait absolument pas une solution efficace pour l'amélioration de l'espace public et encore moins pour la concrétisation de la réduction des risques, pilier essentiel de la politique d'accompagnement des personnes consommatrices depuis plus de 30 ans en Suisse.

La suite du débat met en évidence deux visions très distinctes. Ainsi, la politique menée aujourd'hui par la Ville de Lausanne met beaucoup trop l'accent sur la réduction des risques et demeure très insuffisante en matière de sécurité publique. Lausanne ne peut et ne doit pas assumer seule la prise en charge des personnes consommatrices. Il convient donc de limiter ce qui est considéré comme une situation trop attractive pour les personnes consommatrices. A l'inverse, plusieurs commissaires tiennent à rappeler que les personnes consommatrices font pleinement partie de la population lausannoise. Les réponses apportées doivent donc privilégier l'inclusion, l'accompagnement social et le travail de terrain. Des ressources supplémentaires doivent donc être dégagées afin d'accompagner au mieux des situations complexes. L'idée de vouloir introduire des critères d'accès aux ECS lausannois va donc à l'encontre de ce que commande une politique d'accompagnement de qualité.



La Municipale en charge rappelle encore une fois que la stratégie poursuivie vise à articuler santé publique, accompagnement social et gestion de l'espace public, tout en s'appuyant sur une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés.

Constatant que la parole n'est plus demandée, le Président se propose de passer au vote la prise en considération du texte de M. Christe. Cette dernière est refusée dans les proportions suivantes :

OUI : 4

NON : 9

Abst. : 0

Constatant le refus de la prise en considération de ce postulat par les membres présents, le Président remercie Mme la Conseillère municipale, les personnes de l'administration présentes, ses collègues ainsi que la personne chargée de la prise des notes de séance. La séance est levée à 12h56.

Lausanne, le 8 juin 2026

Louis DANA

Rapporteur